

Immo-Beaulieu

Société Anonyme

Siège social: Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Numéro d'entreprise TVA BE 0450.193.133 RPM Bruxelles, division néerlandophone

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE CERTIFICATS IMMOBILIERS

à tenir le vendredi 22 novembre 2019 à 14h00

La présente procuration est destinée aux porteurs de certificats immobiliers qui souhaitent être représentés par procuration à l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers.

La présente procuration n'est pas une demande de procuration au sens des dispositions des articles 548 ou 549 du Code des sociétés.

La présente procuration doit être signée par écrit. La procuration signée et complétée doit parvenir à Immo-Beaulieu NV (la "Société") avant ou au plus tard le mardi 19 novembre 2019. Les procurations doivent être envoyées par courrier à:

Immo-Beaulieu NV
à l'attention de Marc De Backer, KBC Real Estate
Avenue du Port 2
1080 Bruxelles
Belgique

ou par email à :

kbc.re.finance@kbc.be

Les porteurs de certificats immobiliers souhaitant voter par procuration doivent aussi, pour participer à l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers, respecter les formalités telles que décrites dans la convocation à l'assemblée générale extraordinaire. Les porteurs de certificats immobiliers dématérialisés doivent notamment, avant ou au plus tard le mardi 19 novembre 2019, fournir un certificat délivré par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire des certificats immobiliers dans une forme dématérialisée avec lesquels ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Le soussigné (le "Soussigné"):

Prénom:

Nom de famille:

Adresse:

ou

Dénomination:

Forme juridique:

Siège social:

Représenté par (prénom, nom de famille et qualité):

titulaire du nombre suivant de certificats immobiliers émis par la société anonyme Immo-Beaulieu, dont le siège social est établi à Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique :

Nombre d'actions	
Forme des certificats immobiliers susmentionnés <i>(veuillez cocher la case appropriée)</i> ☐ Nominatifs ☐ dématérialisés	

désigne par la présente, en tant que mandataire spécial, avec droit de substitution et de sous-délégation:

☐ Monsieur / Madame¹

☐ Monsieur Kim Creten, Président du Conseil d'Administration de la Société

¹ Veuillez remplir. L'absence d'instruction sera considérée comme une nomination de Monsieur Kim Creten en tant que mandataire spécial.

qui marque son accord à cette nomination, et à qui le Soussigné confère les pouvoirs suivants, aux fins de:

I. représenter le Soussigné à l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers qui aura lieu le vendredi 22 novembre 2019 à 14.00 h, au siège social de la Société ou à un autre endroit qui sera annoncé à cet endroit à ce moment.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour et propositions de résolutions: L'ordre du jour et les propositions de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers, qui, le cas échéant, peuvent être modifiés pendant la réunion au nom de la Société, sont les suivants:

1. Rapport de la Société

Prise de connaissance du rapport de la Société relatif à la proposition d'extension de l'opération, telle qu'exposée au point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers.

2. Prolongation du certificat immobilier jusqu'au 31 décembre 2024 inclus

Proposition de résolution: l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers décide, conformément à l'article 13 du statut sur les certificats immobiliers (le "Statut") de prolonger l'opération après le 31 décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. Par conséquent, toutes les références, dans le Statut et dans le prospectus d'émission de 1993, à la date de la fin des certificats immobiliers devront désormais être lus mutatis mutandis comme des références à la date du 31 décembre 2024. Ce qui précède est sans préjudice du mandat donné par l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers du 30 mai 2018 concernant une vente des immeubles par la Société.

Instruction de vote:

☐ J'APPROUVE	☐ JE N'APPROUVE PAS	☐ ABSTENTION
-------------------------------------	--	-------------------------------------

* * *

II. Si l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats immobiliers précitée est reportée ou suspendue, ou, si le quorum de présence pour l'assemblée générale précitée n'est pas atteint et qu'une nouvelle convocation a lieu, le titulaire de la procuration aura la capacité de représenter le Soussigné à l'assemblée générale qui aura; si applicable, le même ordre du jour:

☐ Oui

☐ Non

Veillez cocher la case appropriée. En l'absence d'instruction, ou si, pour quelque raison que ce soit, l'instruction donnée manque de clarté, il sera considéré que le Soussigné aura coché "Oui". Pour pouvoir assister à la dite prochaine assemblée, les porteurs de titres doivent à nouveau remplir les formalités pour que les instructions ci-dessus soient valables lors de cette assemblée suivante.

En cas de modification de la résolution proposée ou de proposition d'une nouvelle résolution:¹

☐ le détenteur de la procuration spéciale approuve la résolution modifiée ou nouvelle

☐ le détenteur de la procuration spéciale n'approuve pas la résolution modifiée ou nouvelle

☐ le détenteur de la procuration spéciale s'abstient de voter quant à la résolution modifiée ou nouvelle

¹ *Veillez cocher la case appropriée. L'absence d'instruction sera considérée comme une instruction à voter pour la résolution modifiée ou nouvelle. Dans le cas où Monsieur Kim Creten est nommé (ou est considéré comme ayant été nommé) en tant que mandataire spéciale, il votera dans ce cas sur la résolution modifiée ou nouvelle de la même manière que ce qui est soutenu ou recommandé par le Conseil d'Administration de la Société.*

III. Signer au nom et pour le compte de la Société toutes les listes de présence et les procès-verbaux, participer à toutes les délibérations, voter en ce qui concerne chaque résolution ou point conformément à cet ordre du jour qui pourrait être présenté à l'assemblée générale précitée.

IV. En général, faire tout ce qui semble nécessaire et/ou utile pour l'exécution de cette procuration.

Le Soussigné ratifie et approuve par la présente tous les acte accomplis par le mandataire précité. Le mandataire votera au nom du Soussigné conformément aux instructions données ci-dessus.

Fait à, le 2019

Signature.....

Veillez précéder votre signature des mots "bon pour procuration".